

SDPPRA17 : Une année bien chargée en dossiers

> Le Syndicat départemental de la propriété privée rurale et agricole de Charente-Maritime a organisé son assemblée générale le 14 mars dernier, à Saintes.

A près plusieurs années du côté de Surgères sous la houlette de Jean-Claude Pacaud, c'est cette fois du côté de Saintes que se sont retrouvés les adhérents du Syndicat départemental de la propriété privée rurale et agricole de Charente-Maritime (SDPPRA17) pour la première assemblée générale présidée par Michel de Cauwer. Le rendez-vous était divisé en deux temps. « Le matin, nous avons abordé les sujets standards : activité, finances, administrateurs », détaille le président. « Nous avons également parlé de quatre sujets supplémentaires. » Étaient ainsi au programme le bail environnemental, la fiscalité des parties boisées, la crise du cognac (et les façons, pour les propriétaires, de se protéger face à elle) ainsi que l'assurance responsabilité civile. « Nous avons sensibilisé les propriétaires au fait

qu'il fallait en souscrire une », indique Michel de Cauwer. « Le syndicat national nous a proposé un modèle, mais nous voudrions l'affiner un peu et travailler là-dessus avec les Deux-Sèvres. » Ces sujets donnent un aperçu du vaste éventail de dossiers abordés par le SDPPRA17 tout au long de l'année. « L'activité a été intense ces derniers mois. Il a fallu s'occuper des élections à la Chambre d'agriculture, et nous avions des problèmes avec des propriétaires qui se sont retrouvés sur d'autres listes alors qu'ils étaient dans le collège 2 auparavant. Nous avons aussi travaillé sur les comités de pilotage pour les marais, les zones Natura 2000, les réserves naturelles. Cela représente beaucoup d'activités. Sincèrement, quand j'ai pris le poste, je n'avais pas imaginé que cela prenait autant de temps ! »



Les propriétaires ont notamment évoqué la situation de la filière cognac et le dispositif d'adaptation récemment mis en place.

Faire évoluer le schéma directeur

Parmi les dossiers sur lesquels le SDPPRA17 va se pencher dans les mois à venir se trouve le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA). « Il faut absolument que nous arrivions à le faire modifier », appuie Michel de Cauwer. « Nous arrivons aujourd'hui à des

situations de blocage entre des jeunes agriculteurs qui postulent pour avoir des terres à exploiter et des propriétaires en désaccord, qui ont d'autres projets pour leurs terres. Il faut arriver à ce qu'il y ait un consensus lorsque quelqu'un demande une autorisation d'exploiter, afin qu'il ne soit pas bloqué. Mais il est normal que le propriétaire puisse faire valoir ses intérêts

dans le choix de son locataire : il ne faut pas oublier qu'un bail rural, c'est jusqu'à 25 ans, c'est plus long qu'un mariage aujourd'hui ! »

Et c'est aussi pour se projeter sur le long terme que les propriétaires ruraux et agricoles avaient convié l'après-midi Jérôme Mousseau, de la Chambre d'agriculture 17-79, pour une présentation sur l'agrivoltaïsme et le photovoltaïque au sol. « Certains propriétaires sont intéressés par ces projets », confie le président du SDPPRA17. « D'autres trouvent dommage de mettre des panneaux solaires sur de bonnes terres... » Au cours de la présentation, de nombreuses interrogations sont apparues autour des baux qu'il serait possible de mettre en place lors de ces projets. « Nous avons peut-être plus de questions qu'avant, mais au moins, nous nous les posons », pointe Michel de Cauwer. « Maintenant, nous allons analyser le document cadre qui va sortir et se faire une idée. Mais il ne faudra pas faire n'importe quoi avec ces sujets-là. »

KÉVIN BRANCALEONI